



Paris, le 22 janvier 2014

Madame Marylise Lebranchu
Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation
et de la Fonction Publique
80 rue de Lille
BP 10445
75327 Paris cedex 7

Objet : préavis de grève national

Madame la Ministre,

La Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève pour le **jeudi 30 janvier 2014, de 0 à 24 heures**. Il concerne tous les agents titulaires et non titulaires des différents services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Cette action s'inscrit dans un mouvement national pour exiger 4 mesures d'urgence pour sauvegarder et développer la Protection Maternelle et Infantile.

Nous demandons :

- * La **création d'une instance nationale** pour la promotion et la protection de la de la santé familiale et infantile chargée d'impulser une politique nationale de santé de l'enfant et de l'adolescent, de la famille, en lien avec les conseils généraux, les ARS, les CPAM et tous les partenaires.
- * Un **plan d'urgence** pour accroître la démographie des professionnel-les de santé intervenant en PMI : revalorisation des statuts et rémunérations, formation initiale et accès au développement professionnel continu, et modalités de recrutement adaptés.
- * Le **maintien dans tous les départements de services de PMI** dirigés par un médecin et comprenant des personnels qualifiés dans le domaine médical, paramédical, psychologique, éducatif, social.
- * **L'accroissement du financement de la PMI**, de la part des divers acteurs que sont l'État, les ARS, l'Assurance maladie et les collectivités locales, chacun pour ce qui le concerne.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Fédéral

Philippe Damoiseau